

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	13	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250910-2025_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025
Publication : 12/09/2025



ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN
Mr REGUER à Mme HUET
Mr MORICE à Mr BUREAU
Mr POTELUNE à Mme MESTRE
Mr MORIN à Mr PLAIS

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

~~~~~

### Objet : Retrait de la délibération « Vente d'un terrain communal route des Aix d'Angillon »

Vu la délibération du 30.04.2025 relative à la vente d'un terrain communal rte des aix

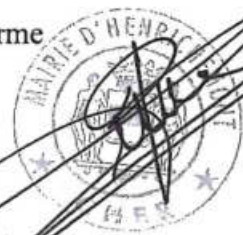
Considérant qu'il convient de retirer la délibération N° 2025-20 du 30.04.2025 pour cause d'illégalité à la demande de la Préfecture. (Les biens communaux ne peuvent pas être vendus sans être désaffectés et déclassés)

Mr le Maire propose le retrait de la délibération N° 2025-20 du 30.04.2025 pour cause d'illégalité à la demande de la Préfecture

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la délibération N° 2025-20 du 30.04.2025 pour cause d'illégalité à la demande de la Préfecture

Le secrétaire de séance  
Mme LAFOND

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles BUREAU



Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 12/09/2025

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 13       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER  
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN  
Mr REGUER à Mme HUET  
Mr MORICE à Mr BUREAU  
Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mr MORIN à Mr PLAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250910-2025\_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/09/2025  
Publication : 12/09/2025



A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

~~~~~

Objet : Désaffectation d'une parcelle de terrain Rte des aix

Vu l'article L3111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques
Vu l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques
Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière

Mr le Maire expose au conseil municipal que la parcelle cadastrée E 727, sise route des aix à Henrichemont d'une superficie de 1113m² n'est pas affecté à l'usage direct du public (pas d'enrobé, pas d'entretien, pas de circulation de piétons..) Cette parcelle sera donc de fait désaffectée et son aliénation est tout à fait envisageable.

Il est proposé au conseil

- De constater la désaffectation de la parcelle E727, sise route des aix à Henrichemont
- D'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette affaire

Après discussion, le conseil municipal

Constata la désaffectation de la parcelle E727, sise route des aix à Henrichemont
Autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire

Voté à l'unanimité
Le secrétaire de séance
Mme LAFOND

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 12/09/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	13	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250910-2025_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025

Publication : 12/09/2025



ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN
Mr REGUER à Mme HUET
Mr MORICE à Mr BUREAU
Mr POTELUNE à Mme MESTRE
Mr MORIN à Mr PLAIS

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

~~~~~

## Objet : Déclassement d'une parcelle de terrain Rte des aix

Vu la délibération portant sur la désaffectation du 10 septembre 2025

Mr le Maire expose au conseil municipal que la parcelle cadastrée E 727, sise route des aix à Henrichemont d'une superficie de 1113m<sup>2</sup> n'est pas affecté à l'usage direct du public

Considérant qu'un acheteur s'est manifesté pour acquérir cette parcelle

Il est proposé au conseil

- de déclasser du domaine public pour intégrer dans le domaine privé de la commune, en vue de sa future cession la parcelle E 727 pour une superficie de 1113 m<sup>2</sup>
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents découlant de cette affaire

Après discussion, le conseil municipal

ACCEPTE le déclassement du domaine public de la parcelle E 727 pour une superficie de 1113 m<sup>2</sup> pour son intégration dans le domaine privé, en vue de sa future cession

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance  
Mme LAFOND

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles BUREAU

Diffusé sur le site internet de la commune le 12/09/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 13       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER  
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN  
Mr REGUER à Mme HUET  
Mr MORICE à Mr BUREAU  
Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mr MORIN à Mr PLAIS

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

\*\*\*\*\*

**Objet : Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire et le remplacement du système de chauffage desservant l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire**

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché public à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation énergétique de l'école primaire et le remplacement du système de chauffage desservant l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire d'Henrichemont,

Vu la délibération n°2024-09-34 du conseil municipal du 18 septembre 2024 portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire et le remplacement du système de chauffage desservant l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire d'Henrichemont,

Suite à l'avancement du projet, il convient d'établir un avenant n°1 afin de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre, et ce, conformément aux modalités contractuelles et celles précisées dans le projet d'avenant.

Les modifications introduites par le projet d'avenant n°1 sont les suivantes :

| Initialement                              |           | Avenant n°1                                       |               |
|-------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------|---------------|
| Montant prévisionnel des travaux HT       | 650 000 € | Nouveau montant prévisionnel des travaux HT       | 766 000 €     |
| Montant prévisionnel des travaux TTC      | 780 000 € | Nouveau montant prévisionnel des travaux TTC      | 919 200 €     |
| Montant HT du marché de maîtrise d'œuvre  | 79 500 €  | Nouveau montant HT du marché de maîtrise d'œuvre  | 93 681, 80 €  |
| Montant TTC du marché de maîtrise d'œuvre | 95 400 €  | Nouveau montant TTC du marché de maîtrise d'œuvre | 112 418, 16 € |
| Taux de TVA                               | 20 %      | Taux de TVA                                       | 20 %          |
| Taux de rémunération                      | 12, 23 %  | Taux de rémunération définitif                    | 12, 23 %      |
| Montant de l'Avenant                      |           | 14 181, 80 € HT, soit 17 018, 16 € TTC            |               |

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n°1, modifiant le marché suivant les conditions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité

- approuve le projet d'avenant n°1, modifiant le marché suivant les conditions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

Le secrétaire de séance  
Mme LAFOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250910-2025\_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025  
Publication : 12/09/2025



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles BUREAU



Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 12/09/2025

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 13       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250910-2025\_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025  
Publication : 12/09/2025



ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER  
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN  
Mr REGUER à Mme HUET  
Mr MORICE à Mr BUREAU  
Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mr MORIN à Mr PLAIS

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

XXXXXXXXXX

**Objet** : Avenant N° 3 à la Convention tripartite de mise à disposition des équipements sportif au profit du collège Béthune Sully et le Conseil Départemental du Cher

Vu la délibération du 12.10.2022

La mise à disposition du gymnase et de ses équipements sportifs doit s'inscrire dans un partenariat associant la commune, le collège et le Conseil Départemental du cher afin de permettre l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS).

L'avenant a pour objet de modifier la prise en compte des volumes horaires d'utilisation des équipements sportifs ainsi que les sommes attribuées au titre de l'année 2024.2025

Le montant correspondant à la mise à disposition des installations sportives municipales au collège Béthune Sully au titre de l'année 2024.2025 s'élève à 12 942.40€.

Après discussion, le Conseil Municipal

ACCEPTE ledit avenant N°3

AUTORISE le Maire à signer les documents qui en découlent

Voté à l'unanimité

Secrétaire de séance  
Mme LAFOND

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles Bureau

Publié sur le site internet de la commune , henrichemont.fr le 12/09/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 13       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250910-2025\_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025  
Publication : 12/09/2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER  
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN  
Mr REGUER à Mme HUET  
Mr MORICE à Mr BUREAU  
Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mr MORIN à Mr PLAIS

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

\*\*\*\*\*

### **Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2025

Mr le Maire propose :

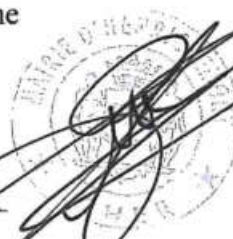
- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 13h/35<sup>ème</sup> suite à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17h30 (augmentation du temps de travail)

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 13h/35<sup>ème</sup> suite à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17h30 (augmentation du temps de travail)

Le Secrétaire de séance  
Mme LAFOND

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles Bureau



Publié sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 12/09/2025

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 13       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER  
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN  
Mr REGUER à Mme HUET  
Mr MORICE à Mr BUREAU  
Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mr MORIN à Mr PLAIS

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

XXXXXXXXXX

**Objet** : Approbation du règlement intérieur de la pause méridienne

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants
- Considérant la nécessité de fixer les modalités de fonctionnement, d'organisation et de discipline applicables au temps de la pause méridienne, dans l'intérêt des élèves et des familles

Mr le Maire propose un projet de règlement intérieur de la pause méridienne

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal

- Approuve le règlement intérieur de la pause méridienne
- AUTORISE le Maire à signer les documents qui en découlent

Voté à l'unanimité

Secrétaire de séance

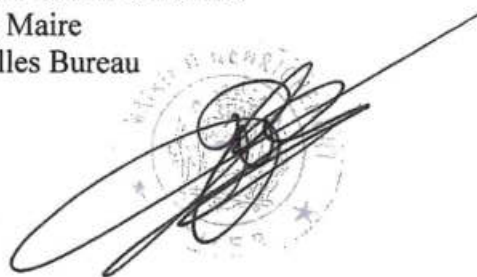
Mme LAFOND



Pour extrait conforme

Le Maire

Gilles Bureau



Publié sur le site internet de la commune , henrichemont.fr le

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19     |
| 19                 | 13       | Pour : 19<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250910-2025\_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025  
Publication : 12/09/2025



ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs IMBOURG / SEMENCE / REGUER / MORICE / POTELUNE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme IMBOURG à Mr FOURNIER  
Mme SEMENCE à Mme ZEGAN  
Mr REGUER à Mme HUET  
Mr MORICE à Mr BUREAU  
Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mr MORIN à Mr PLAIS

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

~~~~~

Objet : Convention de mise en disposition des locaux des écoles ainsi que les produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs au profit de la communauté de communes Terres du Haut Berry 2025.2026

Mr le Maire propose de renouveler la convention portant sur la mise à disposition des locaux des écoles, à l'utilisation des produits d'entretien, ainsi que la gestion des déchets à l'usage du centre de loisirs au profit de la communauté de communes Terres du Haut Berry pour l'année 2025.2026

Après avoir pris connaissance de ladite convention, le Conseil Municipal en accepte les termes et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Mme LAFOND

Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune , henrichemont.fr le 22/09/2025